



**L'État dominicain va répondre devant la Cour interaméricaine de justice (CIJ) pour des positions jugées discriminatoires en matière d'immigration et de nationalité, a fait savoir le Groupe d'appui aux rapatriés et réfugiés (GARR). La CIJ devra se réunir et décider sur le « Cas Tide Mendez & Autres contre la République Dominicaine », les 8 et 9 octobre.**

Entre 1999 et 2000 un groupe de six familles avaient été victimes de détention arbitraire et d'expulsion illégale. Les familles « Fils-Aimé, Gélín, Jean, Medina Ferreras, Sension, Alezy, et Charles Pérez » appuyées par des organisations de défense de droits humains ont ainsi saisi la CIJ afin de pousser l'État dominicain à revenir sur sa décision.

Aussi donc, Le Centre pour la Justice et le Droit International (CEJIL), le Mouvement des Femmes Dominicano-Haïtiennes (MUDHA), le Groupe d'Appui aux Rapatriés et Réfugiés (GARR) et la Clinique Des Droits Humains de l'Ecole de Droit de l'Université Columbia de New-York représenteront les familles victimes lors de cette audience publique qui se tiendra à Mexico.

Cette pratique qui veut que les dominicains d'origine haïtienne soient victimes de mesures discriminatoires en République dominicaine, est courante, explique le GARR. Cette affaire fait écho à la décision de la Cour constitutionnelle dominicaine qui, via un arrêt, en date du 23 septembre 2013, prive de leur nationalité plus de 300 mille dominicains d'origine haïtienne.

Le GARR et ses partenaires s'insurgent donc contre l'adoption à répétition de mesures discriminatoires par l'État dominicain contre les haïtiens et/ou dominicains d'origine haïtienne,

## Haïti-RD : la RD appelée par devant la CIJ pour discrimination

Écrit par LE

Lundi, 07 Octobre 2013 07:24

---

en violation des instruments juridiques internationaux. Aussi espère-t-il que la CIJ prendra toutes les dispositions afin de pousser la RD à respecter les conventions internationales y relatives, et à éviter que de tels actes ne se répètent.

LE